

PROGRAMME DE FORMATION B

FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les séquences sont composées :

1. D'animation sur des grands thèmes de la sécurité routière et les cours thématiques spécifiques seront dispensés dans la salle de code de l'établissement, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner.

Ces thèmes sont les suivants :

- Alcool et stupéfiants
- Vitesse
- Accidentologie, le risque, l'homéostasie
- Permis à Points, permis probatoire
- Défaut du port de la ceinture de sécurité
- Distracteurs et Co activité (téléphone, GPS, musique,)
- Calcul des distances d'arrêt, de freinage et temps de réaction
- Cours de mécaniques (chaîne cinématique avec fonctionnement de l'embrayage, les pneumatiques, ...)
- Utilisation des feux

2. De cours de code (connaissance et compréhension de règles de circulation et de la signalisation verticale, horizontale)

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

3. *D'examens blancs (entraînement à l'ETG (Épreuve Théorique Générale).*

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire depuis moins de 5 ans.

LA PARTIE THEORIQUE DU PERMIS B: L'ETG

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.

Elle est composée de cours de code, de séance d'animation sur 12 thèmes et d'examens blancs.

Déroulement : l'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS B : À la suite de l'obtention de l'ETG et de la validation des compétences du programme REMC, nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve l'élève sera accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel CSR ou du BEPECASER. L'élève devra être muni de sa pièce d'identité.

Vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, 1^{er} secours

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du l'examen "code" ETG

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

FORMATION PRATIQUE

La formation pratique se déroulera en parallèle à la formation théorique , ou après, selon le planning établi selon les disponibilités de l'établissement et de l'élève.

Un minimum de 20 leçons de conduite est obligatoire en boîte manuelle, ou 13h leçons en boîte automatique.

L'établissement sera le point de départ et d'arrivée de chaque leçon de conduite, sauf exception validée par le référent pédagogique.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule à 4 roues motorisé et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

4 compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

PROGRAMME DE FORMATION REMC : 4 compétences globales

– 32 compétences associées :

MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul :

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesse
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en toute sécurité

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales :

10. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
11. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
12. Adapter l'allure aux situations
13. Tourner à droite et à gauche en agglomération
14. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
15. Franchir les carrefours à sens giratoires et les ronds-points
16. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

17. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
18. Croiser, dépasser et être dépassé
19. Passer des virages et conduire en déclivité
20. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
21. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
22. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
23. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte

24. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

25. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique :

26. Suivre un itinéraire de manière autonome

27. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie

28. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer

29. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir

30. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)

31. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence

32. Pratiquer l'éco conduite.

PROGRAMME DE FORMATION passerelle B78 vers B

Contenu de la formation pour transformer le permis BVA en permis B

La formation, d'une durée totale de sept heures, doit permettre à un usager de la route ayant obtenu uniquement le permis BVEA de valider ou non son aptitude à la conduite des véhicules équipés d'une boîte manuelle.

Cette mise à niveau, qui est individuelle et comprend des éléments liés à la pratique, doit être réalisée sur **un véhicule à double commande équipé d'une boîte de vitesses manuelle**. De plus, elle doit être encadrée par un enseignant de la conduite diplômé.

Elle comprend 2 séquences distinctes :

- une séquence d'une durée de 2 heures dans un espace ne présentant aucun trafic ou un trafic faible, qui doit permettre à l'usager de **comprendre le fonctionnement de l'embrayage** et des notions associées (point de patinage, etc ...) ainsi que **réaliser un démarrage en côte**.
- une séquence d'une durée de 5 heures le long de voies de circulation présentant des situations de conduite variées, afin de permettre au candidat de **se servir d'une boîte de vitesses manuelle en situation réelle**.
- La formation permettant de retirer le code restrictif 78 peut être réalisée par des établissements de formation de la conduite agréés ou par des associations à vocation d'aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle.
Une fois que les 7 heures de formation auront été suivies, le titulaire de l'agrément délivrera au candidat une attestation de suivi de la formation, et en transmettra une copie à l'administration afin qu'un **nouveau permis de conduire ne comprenant pas le code restrictif 78** soit délivré au candidat.

L'inscription

Vous vous serez prêt (évaluation et examen blanc), le moment sera venu de vous inscrire à l'examen.

2 cas de figure pour l'obtenir :

- Soit vous êtes inscrit dans notre moto-école, dans ce cas pas de stress ! C'est l'établissement que vous avez choisi qui va s'en occuper pour vous.
- Soit vous souhaitez le passer en candidat libre, auquel cas c'est à vous de faire la demande de code NEPH directement sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Choisissez votre centre d'examen

- **Bureau Veritas** avec Code n' Go
- **Dekra** avec Le Code Dekra
- **La Poste** avec Passer mon Code avec La Poste
- **SGS** avec Objectif Code

Pour vous inscrire, 2 solutions :

Si vous avez choisi notre moto-école, nous vous assisterons dans cette démarche en vous réservant une place dans le centre d'examen le plus proche.

- Soit vous faites la démarche vous-même en vous inscrivant en ligne à la session qui vous convient.

Quelle que soit votre situation, sachez que les frais d'inscription pour passer l'ETM s'élèvent à **30 € TTC**. (en 2023).

Une fois votre inscription validée, une attestation à présenter le jour J vous sera délivrée. Gardez-la précieusement !

Le jour de l'examen

Ça peut paraître évident pour certains mais nous préférons rappeler les règles les plus élémentaires. À commencer par la ponctualité !

Et munissez-vous de **votre carte nationale d'identité** ainsi que de **votre convocation**.

Le test dure environ **25 minutes**. Répondez aux **40 questions** posées en endossant le rôle du conducteur de la moto ou celui d'observateur en fonction des différents contextes. 10 questions sur 40 comportent des séquences vidéo. Elles sont

PROGRAMME DE FORMATION AM

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ; leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route). Durée : 30 minutes

- la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
- les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle ;
- positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
- franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

Programmes détaillés Théorie et Pratique

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections et changer de direction

Séquence 5 : sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- - l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.